

INDEXATION

LE SINGLE-STEP OPÉRATIONNEL EN AVRIL 2022

Moins discriminante, l'évaluation en « Single step » remet toute la population bovine dans le circuit.



Les échéances définitives sont désormais connues pour la mise en place du Single-Step. La nouvelle méthodologie d'évaluation aura achevé son déploiement national en avril 2022. En attendant, la phase de transition va suivre son cours sur la base des développements méthodologiques et tests de validation effectués ces derniers

mois par les ingénieurs – dont ceux de la fédération nationale de sélection génétique et reproduction des ruminants (Alice) – de l'Unité mixte technologique e-Bis de Jouyen-Josas avec l'aide de GenEval, l'association chargée d'assurer le calcul officiel des évaluations génétiques. Tous ces travaux ont été définitivement avalisés jeudi 23 septembre par le groupe technique d'évaluation des index laitiers (GEDIL) regroupant les organismes et entreprises de sélection et l'UMT eBis. Jusqu'ici, les évaluations génétiques des bovins reposaient sur l'enchaînement de deux étapes : une évaluation polygénique sur pedigree incluant tous les animaux avec performances puis une évaluation génomique incluant tous les animaux avec typage.

Dans les filières bovines laitières comme allaitantes, la méthodologie Single-Step consiste à évaluer l'ensemble des animaux « en une seule étape », comme son nom l'indique, avec pour premier atout le fait d'éviter les biais statistiques apparus avec la sélection génomique dont la puissance de discrimination tend à laisser de côté les animaux faiblement sélectionnés.

Single Step, rend au contraire possible l'utilisation des informations issues de l'ensemble des animaux avec performances et fournit des index uniques plus représentatifs, sans distinction entre génomique et polygénique.

De fait moins « élitiste », elle rend plus accessible la sélection génomique aux races qui n'en disposent pas encore.

INSÉMINATION

LA SEMENCE SEXÉE PLAFONNE TOUJOURS DANS LES ÉLEVAGES FRANÇAIS

L'usage de la semence sexée continue de plafonner en France depuis 2015, année marquée par un retournement de tendance. Une nouvelle érosion relative de 3% a été mise en évidence en 2019 selon des chiffres publiés l'été dernier par l'Institut de l'élevage. En moyenne, 33% des génisses laitières sont inséminées par de la semence sexée mais cette moyenne cache de fortes disparités selon les races et les régions. Seul le territoire de Belfort dépasse les 50% d'insémination en semence sexée. En proportion des effectifs par race, ce sont les éleveurs de jersiaises, dont les veaux mâles n'ont pas de valeur, qui restent les plus utilisateurs devant la brune, la holstein et la montbéliarde. « Au départ, la semence sexée a sans doute été

trop perçue comme le moyen d'avoir des femelles à partir des génisses et cela peut avoir eu pour effet, paradoxalement, une trop forte production de femelles, analyse Rudy Muller, manager général de la filiale française de ST-Genetics, la société américaine propriétaire exclusif du procédé de sexage en France. *Pourtant, la semence sexée s'emploie aussi bien sur les vaches avec des doses permettant les mêmes résultats de fertilité. Elle peut aussi être utilisée en sexage mâle dans le cas d'un croisement terminal valorisable en veau*

mâle. En théorie, un éleveur laitier ne devrait plus avoir trop de raisons aujourd'hui de ne pas utiliser de la semence sexée ».



En raison du peu de valeur des veaux mâles, les éleveurs de jersiaises sont de grands utilisateurs de semence sexée.